

SYNDICAT DU

# tech

GESTION DES COURS D'EAU

COMITÉ SYNDICAL  
Jeudi 5 Décembre 2024  
Saint André



## ORDRE DU JOUR

### **Finances:**

- Décision modificative au BP2024

### **Administration Générale:**

- DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels)
- Prévoyance/maintien de salaire
- Forfait Mobilité Durable

### **Technique:**

- Programmations de travaux 2025

**Point d'information : Bilan de la sécheresse 2024 et retour d'expérience sur la campagne estivale de suivi des cyanobactéries**

**Questions diverses...**

# PROCÈS VERBAL 03/06/2024

Date de convocation : 21/05/2024

**A l'ordre du jour de la séance :**

- Décision modificative au Budget Primitif 2024
- Dossier technique sur la réduction de la vulnérabilité du bâti et des activités en zone inondable
- Point d'information sur la qualité des eaux du bassin versant et le protocole cyanobactéries pour la saison estivale 2024
- Questions diverses...

**Étaient présents avec droit de vote :**

M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. FRANCIS BERTHELIER (TITULAIRE), M. YVES BUN (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. STEPHANE PINEDA (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. ROBERT SANCHEZ (SUPPLEANT), M. LOUIS PIERRE SCHWEER CASES (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLE (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), Mme FREDERIQUE VAQUIER (SUPPLEANT), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE).

**Étaient représentés / ayant donné procuration :**

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE) donne procuration à M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE) donne procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE) donne procuration à M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE) donne procuration à Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE).

**Autres présents :**

M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT) et M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT)

**Absents excusés :**

Mme SANDRINE CAPELLE (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), M. NICOLAS GARCIA (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), Mme JOSELINE LAFON (SUPPLEANT), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), M. JACKY PUJOL (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE).

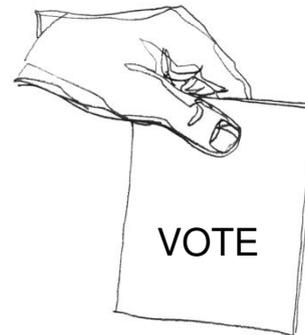
**► DEROULÉ DE LA SÉANCE**

A 17h30, le Président ouvre la séance en remerciant les participants. Avant de poursuivre et vérification du quorum faite, M. Antoine PARRA est nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du dernier comité syndical en date du 08/04/2024.

► En l'absence de remarques et/ou d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour à proprement parler et en application de l'article L5211-10 du CGCT, il est fait au comité syndical un compte rendu des décisions prises par le Président au titre des délégations accordées :



# DÉCISIONS PRISES (L5211-10 + L2122-22 du CGCT)

2024-14	03/06/2024	DECISION ACQUISITION LOCAUX PROFESSIONNELS	SOCIETE OMSITE	320000€ HORS FRAIS
2024-15	27/06/2024	MARCHE MOE GUE PRATS DE MOLLO	OPALE	28770€ TTC
2024-16	28/06/2024	MARCHE ETUDE COLLIOURE LA GALERE	HYDRETUDES	32064€ TTC
2024-17	15/07/2024	DDE SUBV MARCHE MOE BAIXOS	AERMC 50% REGION 10% CD66 20% AUTOFI 20%	155000€HT
2024-18	29/07/2024	MARCHE FOURNITURE INSTALLATION DE SYSTEMES DE MESURE HYDRAULIQUE	ENTREPRISE TAEH	200000€HT
2024-19	29/07/2024	DDE SUBV REALISATION ANALYSE ENVIRONNEMENTALE PAPI	ETAT FPRNM 50% REGION 20% AUTOFI 30%	24000€TTC
2024-20	29/07/2024	DDE SUBV REDATION NOTE INTEGRATION RISQUE AMENAGEMENT TERRITOIRE ET URBANISME	ETAT FPRNM 50% REGION 20% AUTOFI 30%	15000€TTC
2024-21	29/07/2024	DDE SUBV REALISATION DIAG CANAL ECRETEUR RIBERETTE PREALABLE AUX TRAVAUX DE REMISE EN ETAT	ETAT FPRNM 50% REGION 20% ETAT FONDS VERT 10% AUTOFI 20%	50000€HT
2024-22	26/08/2024	MARCHE MOE OP75 RESTAURATION D'UNE ANCIENNE GRAVIERE (BAIXOS)	NALDEO	215000€HT
2024-23	02/09/2024	RESILIATION SAS SEV - MARCHE ACCORD CADRE A BDC TRAVAUX ENTRETIEN ET RESTAURATION	SEV	
2024-24	03/10/2024	MARCHE SYSTÈME SURVEILLANCE CRUES DU RIBERAL CERBERE	OGOXI-OGOXE	26072,40€TTC
2024-25	29/11/2024	MARCHÉ RÉDICTION VULNÉRABILITÉ MARTINE BASSE	OSGAPI	30 000€ TTC
2024-26	29/11/2024	MARCHÉ ÉTUDE PRÉALABLE A UNE OPÉRATION DE RÉDICTION VULNÉRABILITÉ	OSGAPI	108 000€ TTC

# FINANCES

# DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BP2024

## Présentation synthétique

### PROJET DM N° 2 au BP 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordres de transfert entre sections</b>	<b>042</b>	
6811	Dot aux amort immo	60 000,00 €	777 3829 60 000,00 €
TOTAL chapitre 041		60 000,00 €	60 000,00 €
<b>TOTAUX GENERAUX FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>60 000,00 €</b>	<b>TOTAUX GENERAUX FONCTIONNEMENT RECETTES 60 000,00 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
21 -			
21838	Autre matériel informatique	-3 000,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	
		0,00 €	
21	<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL : 0,00 €</b>
op 29			
20421 op 29	autofinancement	58 077,59 €	
	<b>TOTAL :</b>	<b>58 077,59 €</b>	<b>TOTAL : 0,00 €</b>
op 31			
20421 op 31	autofinancement	83 757,06 €	
	<b>TOTAL :</b>	<b>83 757,06 €</b>	<b>TOTAL : 0,00 €</b>
op 34			
20421 op 34	autofinancement	26 359,24 €	
	<b>TOTAL :</b>	<b>26 359,24 €</b>	<b>TOTAL : 0,00 €</b>
45 - Ecritures compte de tiers		45 - Ecritures compte de tiers	
	0,00 €	4541229 autofinancement	58 077,59 €
	0,00 €	4541231 autofinancement	83 757,06 €
	0,00 €	4541234 autofinancement	26 359,24 €
45	<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL : 168 193,89 €</b>
<b>040</b>		<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>
13912	20 000,00 €	28031	45 850,00 €
13913	20 000,00 €	280421	450,00 €
13918	20 000,00 €	281311	12 500,00 €
		28188	1 200,00 €
TOTAL chapitre 041		60 000,00 €	Total chapitre 041 60 000,00 €
<b>TOTAUX GENERAUX INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>228 193,89 €</b>	<b>TOTAUX GENERAUX INVESTISSEMENT RECETTES 228 193,89 €</b>
<b>CUMUL DEPENSES DM 2</b>		<b>288 193,89 €</b>	<b>CUMUL RECETTES DM 2 288 193,89 €</b>

**DÉCISION  
MODIFICATIVE N°2  
AU BP2024  
Version  
réglementaire  
transmise à la DGFIP**

66049 Code INSEE	SMIGATA Budget SMIGATA	DM n°2 2024
---------------------	---------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

DM2 / 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-020 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-13912-020 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913-020 : Subv. inv. actifs amort. - Départements	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13918-01 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28031-020 : Amort. frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 850.00 €
R-280421-020 : Amort. subv. pers. droit privé-Biens mobiliers, matériel, etudes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	450.00 €
R-281311-020 : Amort. constructions bâtiments administratifs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 500.00 €
R-28188-020 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>
D-20421-29-020 : TRAVAUX RIPISYLVE 08	0.00 €	58 077.59 €	0.00 €	0.00 €
D-20421-31-020 : TRAVAUX RIPISYLVE 09	0.00 €	83 757.06 €	0.00 €	0.00 €
D-20421-34-020 : TRAVAUX ATE INVASIVES	0.00 €	26 359.24 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>168 193.89 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21838-020 : Autre matériel informatique	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-4541229-020 : P08	0.00 €	0.00 €	0.00 €	58 077.59 €
<b>TOTAL R 4541229 : P08</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>58 077.59 €</b>
R-4541231-020 : P09	0.00 €	0.00 €	0.00 €	83 757.06 €
<b>TOTAL R 4541231 : P09</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>83 757.06 €</b>
R-4541234-020 : TRAVAUX AT INVACIVES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 359.24 €
<b>TOTAL R 4541234 : TRAVAUX AT INVACIVES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 359.24 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>231 193.89 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>228 193.89 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>288 193.89 €</b>		<b>288 193.89 €</b>

Récapitulatif  
Vue d'ensemble

Vote exercice 2024

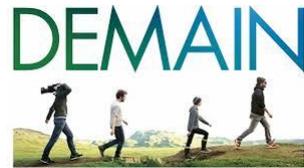
**BP + DM 1+ DM 2**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	1 822 647,80 €	BP	1 822 647,80 €
DM 1	0 €	DM 1	0.00 €
DM 2	60 000,00 €	DM 2	60 000,00 €
Total	1 882 647,80 €	Total	1 882 647,80 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	8 043 058,72 €	BP	8 043 058,72 €
DM 1	299 795,69 €	DM 1	299 795,69 €
DM 2	231 193,89 €	DM2	231 193,89 €
Total	8 574 048.30 €	Total	8 574 048.30 €
<b>TOTAL SECTIONS CUMULEES</b>			<b>10 456 696,10 €</b>
	<b>10 456 696,10 €</b>		<b>10 456 696,10 €</b>

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE



# PRÉVOYANCE / MAINTIEN DE SALAIRE



Les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022, relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire appelée plus communément « maintien de salaire » et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, instaurent l'obligation pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats de protection sociale complémentaire de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 01 janvier 2025.

La participation au financement de la complémentaire prévoyance ne pourra, quant à elle, être inférieure à 20% d'un montant de référence qui est de 35 €, soit 7 € par agent et par mois.

Néanmoins, ce montant est un minimum et l'organe délibérant peut faire le choix d'augmenter cette participation.





# FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

## ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'objectif est de réduire la consommation de carburant et les émissions de manière à ce que l'écosystème puisse se régénérer.

Le forfait mobilité durable est une aide financière versée aux agents publics ou privés s'ils utilisent l'un des moyens de transports éligibles pour réaliser leurs déplacements entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail au moins 30 jours par an (l'agent peut utiliser alternativement l'un ou l'autre des moyens de transport au cours d'une même année pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation).

Les moyens de transport pris en charge sont les suivants :

Vélo personnel, y compris vélo électrique. Covoiturage, en tant que passager et en tant que conducteur.

Les modalités sont fixées par le Décret 2020-1547 du 9 décembre 2020 sur le « forfait mobilités durables »

Le montant du « forfait mobilités durables » est de :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Peuvent bénéficier du forfait mobilités durables les salariés en CDD, CDI, TITULAIRE, STAGIAIRES, CONTRACTUELS, intérimaires, apprentis ou aux stagiaires, à temps complet ou partiel.

N'ont pas droit au « forfait mobilités durables » les agents publics qui bénéficient d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction ou qui sont transportés gratuitement par l'employeur.

Forfait  
mobilités durables



Jusqu'à 300 euros par an

pour vos trajets domicile-travail

# TECHNIQUE

# PER 2025

Secteur Albères Côte Vermelle Illiberis							Coût estimé (ETTC)	fréquence d'entretien
Cours d'eau	communes	limites aval	limites amont	linéaires (m)	Coût (€HT)	Coût estimé (ETTC)	fréquence d'entretien	
La Massane et le correc d'en Benet	Argelès sur mer	confluence Abat	RD 914	5 484,00	20 000,00	24 000,00	1 à 3 ans	
La Massane amont	Argelès sur mer	Torrenapas	Pont Mas d'en Torrens	1 000,00	7 000,00	8 400,00	4 à 10 ans *	
L'Aquila d'en Salleres	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Pont RD 914	2 500,00	8 000,00	9 600,00	1 à 3 ans	
Le Laroque	Laroque des Albères	Haut du village av des catalans	Saint Fructuos Rocca Vella	1 000,00	6 000,00	7 200,00	> 10 ans *	
Le Ravaner	Argelès sur Mer	port RD 914	Confluence Valmanya	1 400,00	8 000,00	8 000,00	4 à 10 ans *	
Le Riberal	Albères	haut du village	Pont RD 11	1 500,00	7 000,00	8 400,00	> 10 ans *	
Riba colomera	Montesquieu	Pont du Canal	Pont RD 11	1 700,00	7 000,00	8 400,00	4 à 10 ans *	
Le Villelongue	Monts	Pont RD 618	Passerelle voie verte	1 300,00	8 000,00	9 600,00	4 à 10 ans *	
Correc de la Partio	Oriafà	Le Tech	Pont SNCF	500,00	4 000,00	4 800,00	> 10 ans *	
Le Mioussa	Saint André et Sorède	confluence avec la Riberette	La Coscolleda	1 940,00	8 000,00	8 000,00	1 à 3 ans	
La Riberette	Saint André	point RD618	village	1 000,00	7 000,00	7 000,00	1 à 3 ans	
L'Aquila Capdal	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Conques	1 000,00	6 000,00	6 000,00	1 à 3 ans	
L'Abat	Argelès sur mer	confluence avec la Massane	Camping les Mimosas	1 860,00	6 000,00	6 000,00	1 à 3 ans	
Ruisseau du Mas Perillot	Argelès sur mer	Le port	RD 914	1 351,00	5 000,00	5 000,00	1 à 3 ans	
Le Vall Maria	Argelès sur mer	La Mer	RD 914	2 200,00	7 000,00	7 000,00	1 à 3 ans	
Le Doui	Collioune	cuvelage béton	RD 914	2 230,00	8 000,00	8 000,00	1 à 3 ans	
Rec de les Abelles	Banyuls sur mer	Confluence Vinyès	Mas les Abelles	2 000,00	15 000,00	15 000,00	4 à 10 ans *	
Le Séris	Banyuls sur mer	Confluence Baillaury	Allée Joseph Deloncie	300,00	1 500,00	1 500,00	1 à 3 ans	
Font del Pomer	Laroque des Albères	confluence Mata porcs	chemin de la Forge	1 500,00	6 000,00	7 200,00	> 10 ans *	
<b>Totaux</b>				<b>31 765,00</b>	<b>144 500,00</b>	<b>159 100,00</b>		
Secteur Aspres Vallespir								
Les Arques	St Jean Pla de Cortès	port du canal d'arrosage	passage à gué rue de la liberà	400,00	3 000,00	3 600,00	4 à 10 ans	
La Bassa	Brouilla	confluence avec le Tech	Messà	1 780,00	15 000,00	18 000,00	1 à 3 ans *	
Correc del Salt de l'Agua	Le Boulou	Les trompettes hautes	Les Chartreuses	2 100,00	10 000,00	12 000,00	4 à 10 ans *	
Correc d'en Font Blanca	Géret	RD 618	Pont Canal	1 100,00	6 000,00	7 200,00	4 à 10 ans *	
Tins / Correc d'en Colomer/Font Daudet	Céret	Av Déodat de Séverac	Route du Ventous	3 000,00	16 000,00	16 000,00	1 à 3 ans	
El Riucerdà	Céret	Le Tech	Gué amont Mas Tauriac	2 000,00	8 000,00	9 600,00	4 à 10 ans *	
L'Empie	Reynès	Le Tech	aval Can Pel	2 000,00	14 000,00	16 800,00	> 10 ans *	
Rivière les Arques	St Jean Pla de Cortès	Pont RD 115	Mas de San miguel	2 000,00	9 000,00	10 800,00	> 10 ans *	
Correc de la Vinyassa	Tressens	Pont 99	La Vinyassa sortie village	1 400,00	9 000,00	10 800,00	4 à 10 ans *	
La Rome	Les Cluses	Passage à gué RD13 B	Château des maures	2 500,00	12 000,00	12 000,00	4 à 10 ans *	
<b>Totaux</b>				<b>17 880,00</b>	<b>102 000,00</b>	<b>116 800,00</b>		
Secteur Haut Vallespir								
Ribera del Castell	Serralongue	Confluence lamanère	Pont RD 44	400,00	3 000,00	3 600,00	4 à 10 ans *	
Le Tech	Le Tech	STEP	microcentrale	760,00	8 000,00	9 600,00	1 à 3 ans	
Le Tech	Prats de Mollo La Preste	port camping St Martin	Maison de retraite	2 280,00	8 000,00	9 600,00	1 à 3 ans	
Ravin de Pla coma/Correc les Boieres	Corsavy	aval Pont RD44	amont Pot RD44	200,00	3 000,00	3 600,00	1 à 3 ans	
Correc de la Guilléma	Prats de Mollo La Preste	Le Tech	El Sunyer	1 500,00	6 000,00	7 200,00	4 à 10 ans *	
Le Tech	Amélie les bains	Palalda	Prise d'eau canal	450,00	8 000,00	8 000,00	1 à 3 ans	
Le Riuferrer	Aries sur Tech	confluence avec le Tech	amont passerelle camping	620,00	10 000,00	10 000,00	1 à 3 ans	
correc de la Barde	Aries sur Tech	confluence avec le Tech	Propriété Diullius	332,00	3 000,00	3 000,00	1 à 3 ans	
Correc de la serra	Aries sur Tech	confluence avec le Tech	amont Can tuja	411,00	4 000,00	4 000,00	1 à 3 ans	
Correc de les Fontaines	Monferrer	confluence avec le Tech	gué Mas Maures	1 300,00	10 000,00	12 000,00	> 10 ans *	
Le Lamanère	Lamanère	vieux Pont	lieu dit Terre Roig	1 100,00	8 000,00	8 000,00	1 à 3 ans	
Correc del mas brixot	La Preste	Le Tech	Mas brixot	200,00	1 000,00	1 000,00	1 à 3 ans	
Correc de santa Maria	La Preste	Le Tech	Les Thermes	200,00	1 000,00	1 000,00	1 à 3 ans	
La Quère	St Laurent de Cerdans	confluence la Dou	La Forge del Mtg	1 300,00	8 000,00	8 000,00	> 10 ans *	
La Bilvéra	St Laurent de Cerdans	Confluence la Quère	El Padiras	1 300,00	6 000,00	6 000,00	1 à 3 ans	
<b>Totaux</b>				<b>12 353,00</b>	<b>87 000,00</b>	<b>94 600,00</b>		
148 500 €	lot 3 travaux manuels à faible technicité réservés à l'insertion			linéaires (m)	Coût (€HT)			
139 000 €	lot 2 travaux majoritairement manuels à forte technicité réservés aux entreprises spécialisées			<b>TOTAL Général</b>	<b>61 998,00</b>	<b>333 500,00</b>		
46 000 €	lot 1 travaux majoritairement mécanisés réservés aux entreprises spécialisées					<b>Coût (ETTC)</b>		
						<b>370 500,00</b>		
Total 44 chantiers:				* Travaux éligibles HT aide AERMC =	166 000,00			

# P17 (GESTION SÉDIMENTAIRE)

cours d'eau	lieu dit / secteur	communes	Superficie (m2)	côût €HT	coût € TTC	Type de travaux	Mètres linéaires
Le Tech	Amont Pont RD15	Prats de Mollo	22 000	25 000	30 000	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	500
Le Tech	Amont Pont Neuf	Arles sur Tech	8 000	8 000	9 600	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	250
Le Tech	Can Dai	Amélie les Bains	20 000	20 000	24 000	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	350
Le Tech	Aval Passerelle Papeterie	Amélie les Bains	15 000	10 000	12 000	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	400
Le Tech	Aval Pont du Diable	Céret	8 000	10 000	12 000	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	250
Le Tech	Ancienne décharge/Rive droite	Céret	18 000	14 000	16 800	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	400
Le Tech	Aval Pont SNCF TGV	Montesquieu des Albères	13 000	14 000	16 800	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	300
Le Tech	Aval Pont Lluís Companys/RD900	Le Boulou	24 000	26 000	31 200	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	650
Le Tech	Aval Camping la vallée	St Jean Pla de Corts	25 000	24 000	28 800	Gestion sédimentaire/Réouverture bras mort du Tech/Remobilisation des sédiments en forêt alluviale	400
<b>Totaux</b>			<b>153 000</b>	<b>151 000</b>	<b>181 200</b>		<b>3500</b>

# INFORMATION

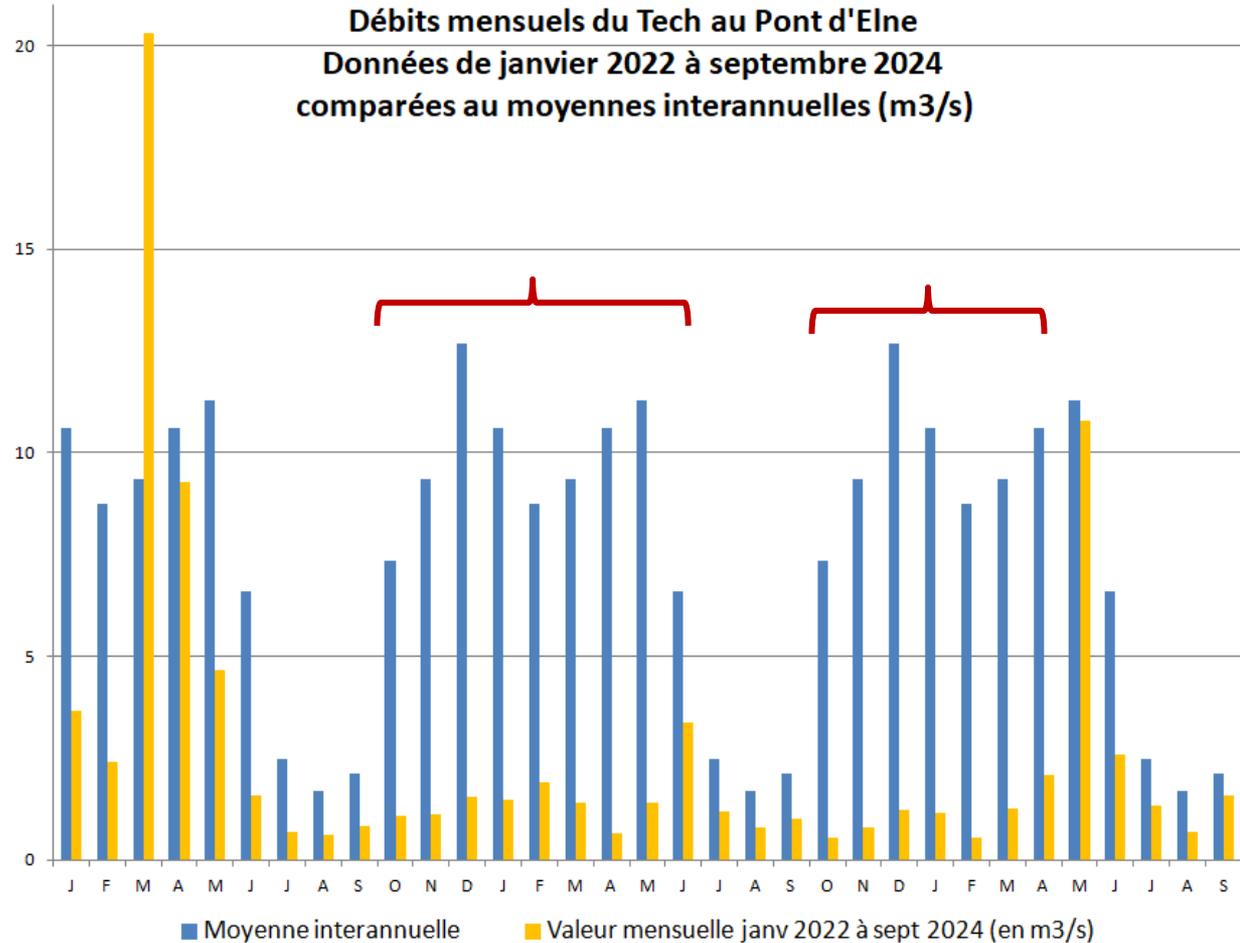


# **Retour d'expérience sur la sécheresse**

## **Gestion Quantitative**

# Sécheresse : 3<sup>ème</sup> année consécutive

Débits mensuels du Tech au Pont d'Elne  
Données de janvier 2022 à septembre 2024  
comparées au moyennes interannuelles (m3/s)

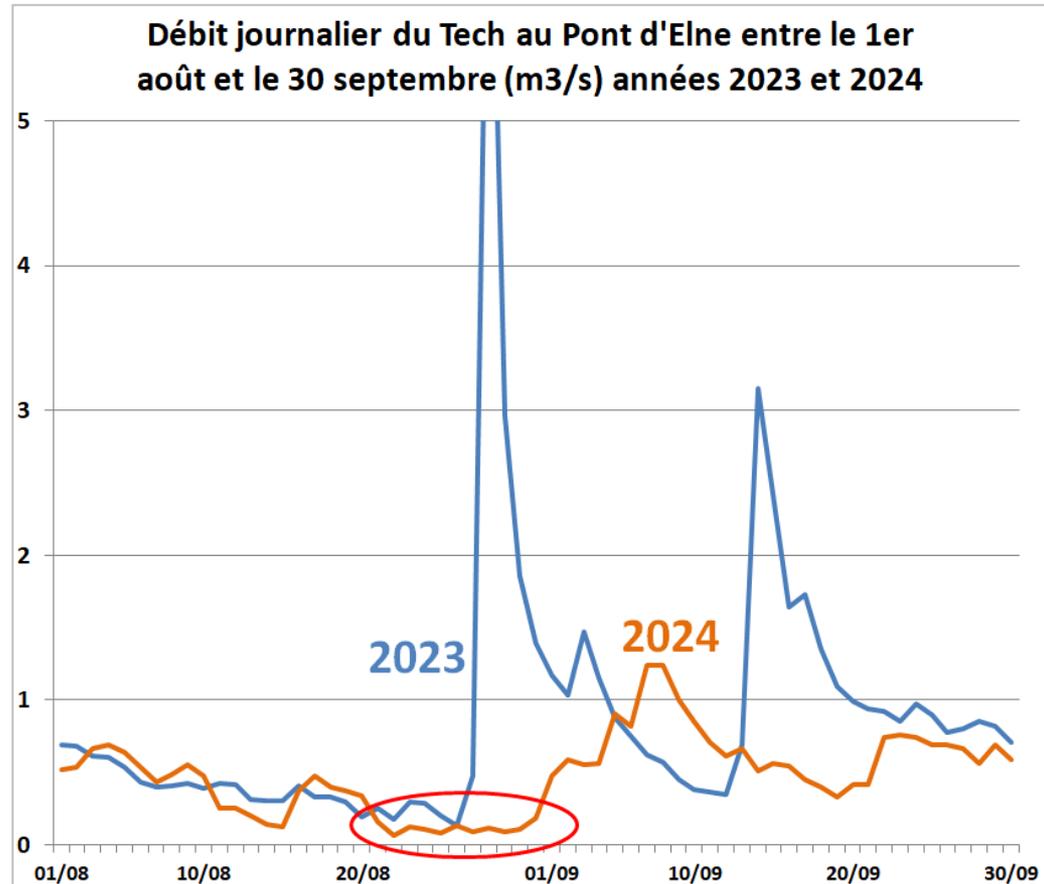


REX  
Gestion  
d'été 2024

## Situation pire en 2024 qu'en 2023 avec un quasi assec sur le Tech fin août Alors que restrictions équivalentes



REX  
Gestion  
d'étiage 2024



# Préfecture - Comité ressource

## Arrêté sécheresse avec 4 niveaux de restrictions

### VIGILANCE

ALERTE (-25% usages agricoles)

ALERTE RENFORCÉE (-50% usages agricoles)

CRISE (-100% usages agricoles)

### Problématiques :

- Un calendrier est annexé à l'arrêté avec par exemple 2j ouverts / 2j fermés pour le -50% donc chaque semaine les jours changent
- Effet « vague » lors des ouvertures/fermetures
- Peu de réactivité (1 réunion par mois au plus rapide) alors que la situation sur le Tech (sans barrage) peut évoluer très rapidement



REX  
Gestion  
d'été 2024



REX  
Gestion  
d'étéage 2024

## Groupe de gestion d'étéage du Tech

### Lieu d'échange et de partage volontaire

- Échelle de la vallée du Tech
- Multiacteurs / Multiusages (~50 structures)
- Préleveurs décident des mesures à prendre



- Coordonner / Rassembler
- Écouter / Mieux se comprendre / Témoigner
- Solidarité amont aval
- Intermédiaire entre terrain et comité ressource



Préfecture - Comité ressource  
Arrêté sécheresse

Groupe gestion d'été Tech  
Protocole concerté

**VIGILANCE**

Suivi accru : jaugeages et bulletins hydro  
hebdomadaires + réunions mensuelles  
Si situation se dégrade : tours d'eau  
volontaires (ex : protocole -14% = ~ 1jour)

**ALERTE**  
(-25% usages agricoles)

Protocole -25% (=~2jours)  
Si situation se dégrade : hausse volontaire des  
tours d'eau

**ALERTE RENFORCÉE**  
(-50% usages agricoles)

Protocole -50% (=3,5j) avec créneaux potagers  
Puis Protocole -65% (=~4,5 jours) avec  
créneaux potagers  
Puis protocole -78% (=~5,5jours)

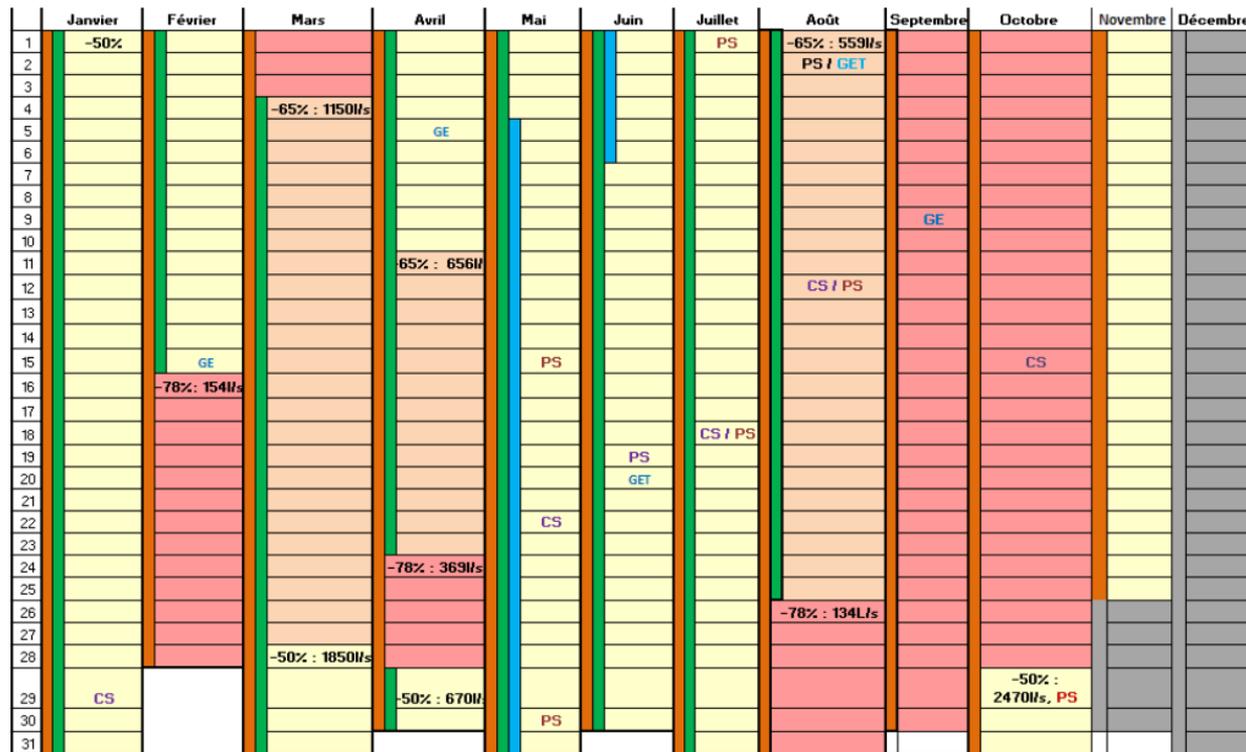
**CRISE**  
(-100% usages agricoles)

**Non survenu**

# Bilan 2024



## REX Gestion d'étiage 2024



- alerte
- alerte renforcée
- expérimentation recharge des nappes
- ouverture des canaux potagers

Protocole gestion d'étiage Tech

- 25 %
- 50%
- 65%
- 78%

CS : comité sécheresse  
 GE : groupe de gestion d'étiage  
 GET : Groupe de gestion d'étiage sur le terrain  
 PS : Point de situation

## Exemple d'un protocole tours d'eau à -65%

### Planing hebdomadaire d'ouverture des canaux de la vallée du Tech

Attention : ouverture du canal peut être différent de la possibilité de l'exercice de l'usage (ex : arrosage potagers uniquement possible de 20h à 9h)

Canal	Cours d'eau	Ouvertures/usages	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	
Mas Pluma	Riuferrier	1 créneau potagers	L 17h à M 10h							
Laviose***	Riuferrier	1 créneau potagers				19h-21h				
Forge d'Arlès	Riuferrier	2 créneaux agricoles		Mar 17h - Sam 10h			Ven 17h - Sam 10h			
		1 créneau potagers					Ven 17h - Sam 10h			
Baillie Calcine	Tech	3 créneaux potagers		17h-22h		17h-22h				
Pont Neuf	Tech	1 créneau potagers		M 17h à M 10h					17h-22h	
Jaubert		-50%						jeu 17h à dim 10h		
	Tech	1 créneau potagers				J 20h à V 9h				
Seguin / Can Day	Mondony	EN TRAVAUX								
Forges d'Amélie	Tech	2 créneaux potagers	20h-22h			20h-22h				
Céret, Sterimed, Forge, Trilles*	Tech	-50%					jeu 8h-mer 8h			
		2 créneaux potagers	20h-22h			20h-22h				
Las Vignasses	Vaillère	1 créneau potagers	Lun 17h à mar 10h							
		2 créneaux agricoles	Lun 17h à mar 10h							
Le Palau, Ambulicaires	Tech	-25%		sam 20h - jeu 7h						
		3 créneaux potagers	20h-12h		20h-12h			20h-12h		
Saint Jean Pla de Corts	Tech	1 créneau potagers	Lun 20h - mar 2h							
		-50%	lun 8h-mer 20h							
Horts del Bosc Las Parets (Boulou)	Tech	1 créneau potagers					Ven 20h à sam 2h			
		1 créneau agricole					Ven 17h à sam 12h			
Clapère (Coumou)	Maureillas	-50% (payte)	-65% : arrosage possible seulement entre 20h et 2h							
Albères	Tech	-50%				-65% en continu				
		potagers fermés								
Pas d'en Negre i Salita (Banyuls d. A.)	Tech	-50%				-65% en continu				
		1 créneau potagers				V20h-S2h				
		-50%	-50% en continu							
Palau del Vidre	Tech	1 créneau potagers				V20h-S2h				
		2 créneaux agricoles				Jeu 7h à ven 18h				
		1 créneau potagers				jeu 20h- Ven 2h				
Elne	Tech	Fermé								
Argelès	Tech	Fermé								
Gestion du fleuve côtier de la Riberette										
Rech Mayral	Riberette	créneaux	7h-11h	16h-20h	7h-11h	16h-20h	7h-11h	7h-11h	16h-20h	7h-14h
		créneaux		20h-2h		20h-2h			20h-2h	



REX

Gestion

d'étéage 2024



## « Par rapport à quoi ? »

### Exemple pour le -50% :

- Fermeture 3,5 jours par semaine
- Réduction de -50% en continu sur la base d'un débit « normal » mesuré par un compteur (ASA Albères) ou par jaugeage du Syndicat du Tech
- Solution mixte entre fermeture et réduction



REX

Gestion

d'été 2024

## Peu de communication en 2024

- 2023 : Préfecture communique énormément + venue du Ministre
- 2024 : Très peu de communication alors que la situation a été pire

Des restrictions au statu quo en 2024 au détriment des risques pour l'eau potable, les activités économiques et surtout des milieux aquatiques

Peu de contrôle car complexité de l'arrêté & dérogations

- **Sentiment de routine, « habitude »**
- **Perte de repères « il y a de l'eau »**
- **Population n'est plus consciente de la situation**
- **Sentiment d'impunité des usagers non respectueux**
- **Relâchement des efforts**



REX

Gestion

d'été 2024

## Eau potable

Rupture AEP Haut Vallespir & Mas isolés / Tensions ailleurs

→ **Portage d'eau / Travaux de sécurisation**

Dégradation qualité de l'eau

→ **Coûts de surveillance / traitements complémentaires / dilutions**

→ **Impact sur les agents**

## Irrigation

Restrictions à répétition / Adaptation au -50% de l'agriculture

→ **Pertes rendement (€) / Mortalité des végétaux / Arrachage**

→ **Tensions / Incivilités / Rôles non honorés**

→ **Conflits d'usages latents agriculture vs potagers vivriers**

Certains terrains ne sont plus irrigués / Abandon des cultures

→ **Enfrichement / Défaut d'entretien / Risque incendie**

→ **Cabanisation / Inflation du prix des lots vendus en terrain de loisirs**

## Autres usages

Fort impact : Milieux, Hydroélectricité, Pêche, Paddle

Faible impact : Industrie, Golf, Thermes, Canyoning

15,6 Mm<sup>3</sup>/an économies d'eau structurelles réalisées dans le cadre du PGRE depuis 2013  
(3,4 M€ aidés à 80% sans compter l'eau potable)

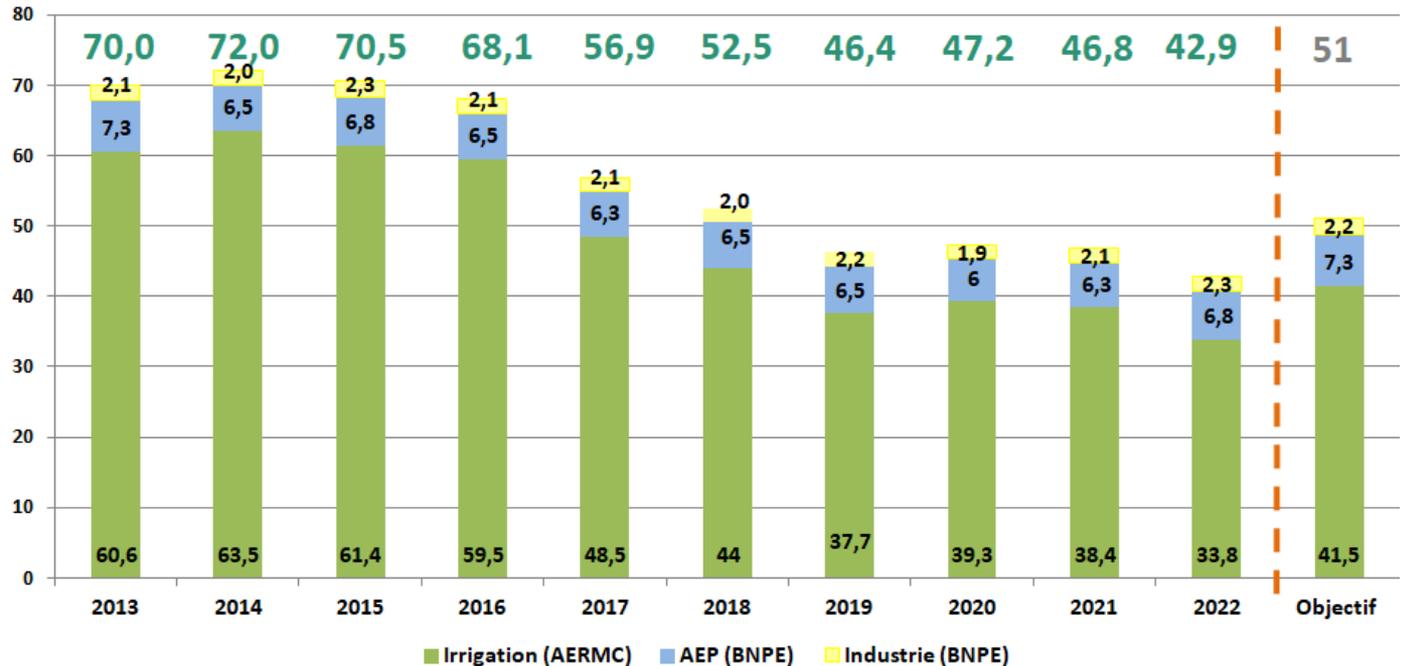
+ tours d'eau solidaires (moy 2,8 Mm<sup>3</sup>/an)

+ conjoncture (années sèches / humides)

+ réduction des consommations

= réduction des prélèvements bruts de 39% en 10 ans

Évolution des prélèvements dans les eaux superficielles en millions de m<sup>3</sup>/an (données Agence de l'Eau & BNPE)

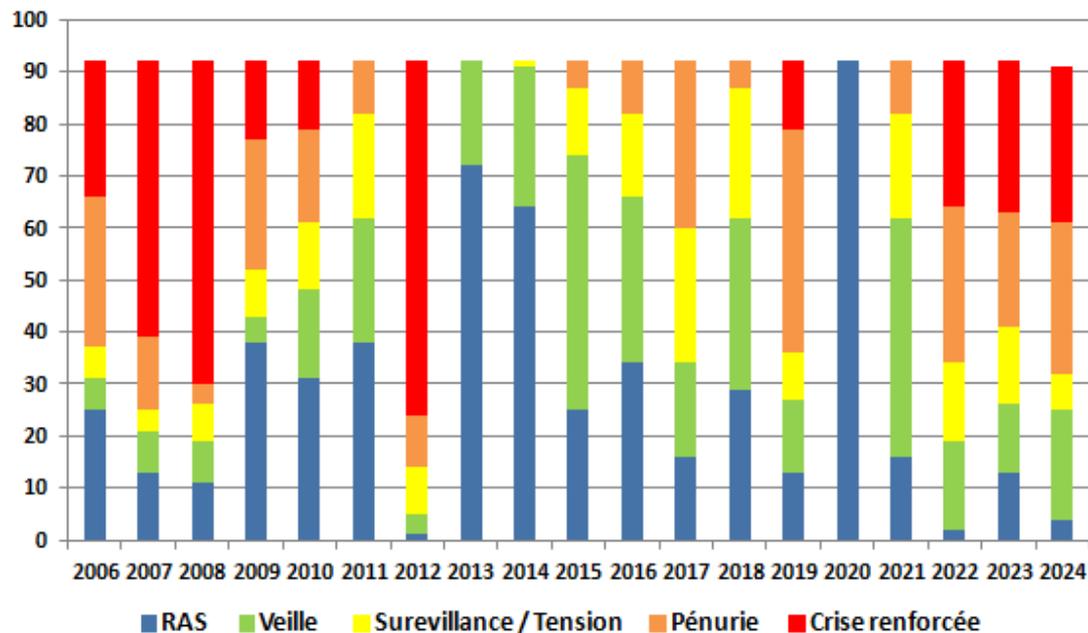


REX

Gestion

d'été 2024

## Nombre de jours aux seuils d'été au Pont d'Elné (basé sur 92 jours d'été : juillet, août, septembre)



Les efforts payent mais ne suffisent pas

Usages non satisfaits et milieux en souffrance

➔ Eaurizon 2070 pour adaptation au changement climatique



## **RETOUR D'EXPERIENCE CYANOBACTERIE#1.2024**

Saison 2024

---

# Les cyanobactéries en rivière, dites benthiques

Un micro-organisme unicellulaire, appelé « algue bleue – verte », qui prolifère dans les eaux chaudes, riches en nutriments et exposées à la lumière solaire. Elles sont dites benthiques dans les cours d'eau.



**Gué d'Ortaffa, 20/08/24**



**Gué d'Ortaffa, 03/09/24**

# Les cyanobactéries en plan d'eau, dites planctoniques



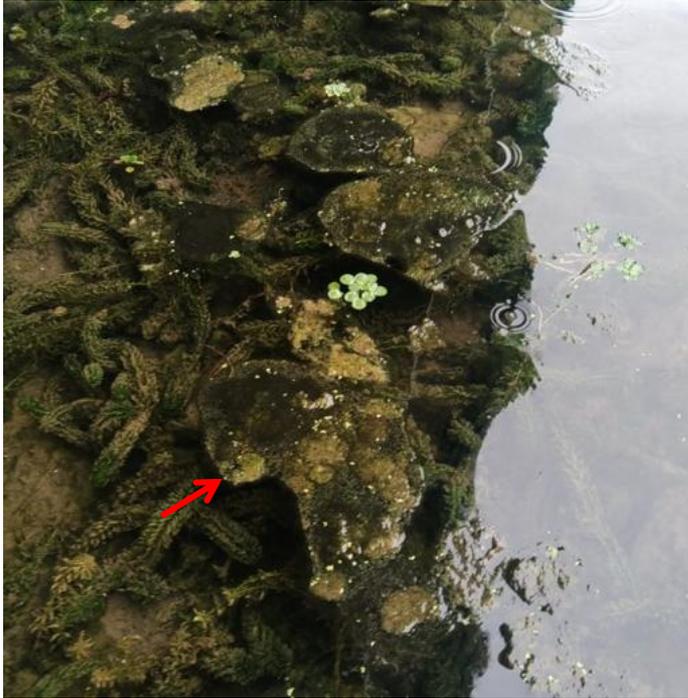
**Vinça, 2024**



**Villeneuve-de-la-Raho, 2024**

# Qu'est ce qu'une cyanobactérie dans le Tech?

Contrairement aux plans d'eau, elles se développent de façon localisée, en prenant plus ou moins de place dans le lit du cours d'eau. Elles forment alors des « floccs » ou amas flottants.



**Pont d'Elne, 03/09/24**



**Aval du Pont d'Elne, 28/08/24**

# Qu'est ce qu'une cyanobactérie dans le Tech?



Elles peuvent produire des toxines dangereuses pour la vie humaine et animale

# Quelles sont les conditions d'apparition ?

**Chaleur, forte concentration en nutriments et débits faibles** sont aujourd'hui identifiés comme des facteurs de développement des cyanobactéries.

**L'été et ses étiages sévères** constituent une période à risque.

Elles se développeraient systématiquement **aux mêmes endroits**.

Pour autant, le **comportement des cyanobactéries benthiques** reste encore **peu connu**

→ **Des incertitudes importantes subsistent, d'où le besoin d'améliorer les connaissances**

# Les risques en lien avec les proliférations

## Des cyanobactéries dans la prise d'eau de quatre municipalités

Par Jérôme Savary, La Voix de l'Est

18 septembre 2024 à 04h00 | Mis à jour le 18 septembre 2024 à 08h32



Accueil > Société

### Cyanobactéries : des dizaines de poissons retrouvés morts dans un cours d'eau près de Montpellier

Mercredi 18 septembre 2024, des dizaines de poissons ont été retrouvés morts dans le Lez, près de Montpellier (Hérault). Leur mort aurait été causée par des cyanobactéries, présentes dans ce cours d'eau depuis plusieurs semaines.

mardi, 03 septembre 2024 19:37

### Gastro-entérites en série à Saint-Didier et La Séauve : les investigations se poursuivent, le mystère reste entier

Oiseaux de bonheur | Ici on agit!

Montélimar

### Intoxications à la cyanobactérie à la base de loisirs : la baignade est toujours interdite

Le Dauphiné Libéré - 01 juin 2024 à 09:57 | mis à jour le 01 juin 2024 à 14:40 - Temps de lecture : 2 min



**Sur le Tech**, des décès de chiens en 2019 et 2021 seraient dus (symptômes) aux cyanobactéries. **En 2024**, des personnes ont témoigné de troubles gastro intestinaux suite à une baignade dans le Tech

➔ **Corrélation techniquement très difficile à démontrer!**

# Historique sur le bassin versant du Tech

**Syndicat du Tech impliqué sur la thématique depuis 2021, Groupe de Travail Départemental (ARS, DDTM, DDPP, OFB, CD66, SMBV, FDPPMA)**

**Juillet 2023**, le SMIGATA met en place un « discours à tenir » et ajoute une page cyanobactérie sur son site internet

**Juin 2024 :**

- Le Comité Syndical valide le suivi cyanobactéries,
- contractualisation avec Microbia pour le suivi des cyanobactéries sur le bassin versant du Tech

**Aout 2024 :** première alerte de prolifération

# Quels usages potentiellement impactés sur le Tech?



**Eau potable**



**Baignade/ pataugeage**



**Pêche**



**Paddle, canoë,  
canyoning**



**Promenade chiens**



**Randonnée équestre**



**Irrigation gravitaire**



**Abreuvement**

# Quelles responsabilités en cas d'intoxication?

Avec de nombreux usages pouvant être affectés, la responsabilité du Maire peut être mise en cause.

## EN CAS DE RISQUE

- Informer (site internet de la commune, affichage en mairie et en bords de cours d'eau etc.)
- Prendre un arrêté d'interdiction de la baignade

L'arrêté doit être limité dans le temps et l'espace et justifié par un constat technique et/ou scientifique.



Ortaffa, aout 2024

# Avancement du SMIGATA fin 2023

- Mise en place du « discours à tenir »
- Page cyanobactérie sur le site internet
- Protocole de sensibilisation : envoi de l'affiche au mois de juin

**En période de sécheresse  
j'adopte les bons réflexes**

S'écoulant depuis les montagnes, le Tech et ses affluents fournissent de l'eau pour les différents usages de la vallée. Les milieux naturels souffrent également en période de basses eaux et des problèmes de qualité peuvent survenir (exemple des cyanobactéries). Lorsque les ressources ne permettent plus de satisfaire l'ensemble des usages, un partage de l'eau et des restrictions peuvent être mis en place afin de préserver les usages prioritaires. Différentes structures travaillent en étroite collaboration au quotidien pour une gestion optimisée des sécheresses et des problèmes associés.

**J'agis à mon ÉCHELLE**

Je participe à l'effort collectif en réalisant des gestes simples : j'utilise mes appareils de lavage à plein, limite l'arrosage et réalise un palissage de mes plantations, installe des équipements hydroéconomiques, préfère la douche au bain, reporte les nettoyages...



Chaque goutte compte, chaque geste aussi!

**J'écoute les CONSIGNES**

Je m'informe et je me fie aux consignes des structures responsables qui travaillent au quotidien pour fournir de l'eau aux usages prioritaires :

- > Gestionnaires publics d'eau potable
- > Gestionnaires de canaux
- > Gestionnaires de cours d'eau (ici Syndicat de Tech)
- > Restrictions de la Préfecture



Des structures compétentes

**J'observe la RIVIÈRE**

Dans une situation de faible débit ou d'eau stagnante, les bactéries se développent et peuvent par ingestion ou simple contact entraîner des symptômes potentiellement graves tels que tremblements, fièvre, nausées. Il est recommandé d'éviter que les enfants jouent au bord de l'eau et que les animaux (chiens, chevaux...) se baignent ou s'abreuvent.

PLUS D'INFOS SUR les cyanobactéries



Baisse de la quantité = Baisse de la qualité

**Je renonce à la BAIGNADE**

Je me fie aux panneaux d'interdictions et aux arrêtés municipaux. Attention, seules les plages du littoral et le lac de Saint-Jean-Pia-de-Corts sont autorisées et surveillées. Avec des problèmes de qualité ou de sécurité (rapides, tourbillons, montée des eaux...), Les cours d'eau peuvent être dangereux!



Le Tech n'est pas baignable

**tech**  
SYNDICAT DES COURS D'EAU

Pour plus d'informations :  
syndicattedutech.fr / 04 68 87 08 78

Ce réseau d'activités est financé par le Département de la Région Occitane et le Régime de l'eau fluviale de la Vallée de la Tech.



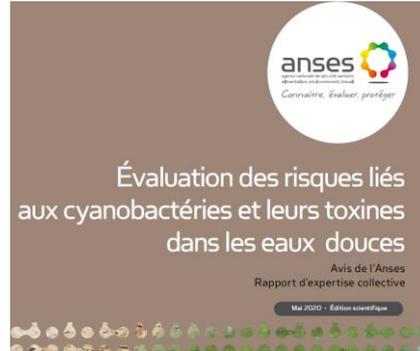
# Préliminaires...

## Monter en compétences

**Pas de formation proposée par les partenaires donc, monter en compétence en interne ...**

Environ 5 jours de travail

**→ Incertitudes scientifiques nombreuses**



# Le suivi du Syndicat sur la saison 2024

## Phase préparatoire

- ➔ **Evaluation du besoin initial**
- ➔ **Consultation**
- ➔ **Formalisation du marché à bons de commande**
- ➔ **Contractualisation avec Microbia (Argelès-sur-Mer)**

### Principe initial :

**Réaliser une analyse par semaine sur une dizaine de sites de jaugeage au cours de la saison d'étiage (16 semaines) pour identifier une potentielle situation à risque**

**BUDGET PREVISIONNEL : 8 178€  
(FORMATION + ANALYSES)**

# Le suivi du Syndicat sur la saison 2024

## Phase opérationnelle

### Formation

Ouverture de la formation aux autres acteurs du territoire : 3 agents du SMIGATA, 2 SMBVA, 2SBVT, 2FDPPMA et 2 OFB



# Le suivi du Syndicat sur la saison 2024

Le suivi visuel en rivière, exemple de la station d'Elne



début juin



mi-juillet



fin aout

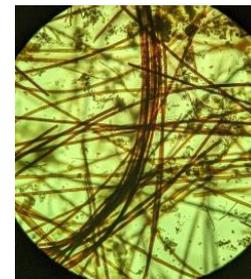
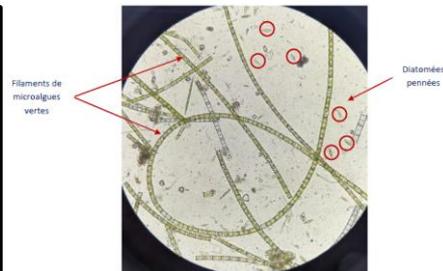
# Le suivi du Syndicat sur la saison 2024

## Les analyses réalisées

### Microscopies :

Description de différents stades d'avancement de la prolifération des cyanobactéries

- Stade 0 : bonne diversité, pas de cyanobactéries
- Stade 1 : perte de diversité, débris
- Stade 2 : quelques cyanobactéries
- Stade 3\* : prédominance de cyanobactéries
- Stade 4 : cyanobactéries en très forte concentration



date	Arles	RiuFerrer	Amélie	Mondony	Boulou	Brouilla	Ortaffa	Tanyari	Seuil de Nidolère	Elne amont (drain)	Elne amont	Elne aval
12/07/2024												
23/07/2024												
12/08/2024												
21/08/2024												
26/08/2024												
02/09/2024												
05/09/2024												
27/09/2024												
01/10/2024												

Potentiellement présentes partout mais surtout à l'aval

\*A partir du stade 3, le laboratoire préconise une analyse de toxine



Le suivi visuel ne suffit pas, les cyanobactéries sont parfois présentes là ou on ne les attend pas (Arles)



Travail fluide et démarche d'amélioration continue avec le laboratoire.

# Le suivi du Syndicat sur la saison 2024

## Les analyses réalisées

### toxicologie

- Le 27/08/2024, au niveau du drain du Tech à Elne,
- Le 06/09/2024, au gué d'Ortaffa

### Objectif :

- amélioration des connaissances
- Justifier les éventuelles restrictions mises en place par les Maires

**Les deux familles de toxines ont été détectées mais à des concentrations faibles.**

Suite au constat d'une prolifération importante de cyanobactéries en rivière le 20/08, l'ARS, la DDTM et l'OFB sont informés et un contrôle toxicologique est réalisée sur l'eau du drain du Tech (captage eau potable de la CCACVI). Aucune toxine n'y est détectée.

# La gestion du risque avec les communes

## Le travail du GT cyanobactéries

(ARS, DDTM, DDPP, OFB, CD66, SMBV, FDPMA)

### Proposition d'un protocole

- les Syndicats de Bassins informent les communes en aval du point de signalement.
- Les communes communiquent sur la base de documents produits par les Syndicats de Bassin.

### Une stratégie de communication

- Centraliser les signalements
- Conception d'une boîte à outils
- Identification des canaux de diffusion

**→ Aucune réunion depuis mai, quelle portée opérationnelle ? Place/rôle du Syndicat ? Amélioration/adaptation de la boîte à outils ? Signalement à distance non fonctionnel en rivière, déplacement, voire prélèvement obligatoire pour valider**

**→ Création protocole interne SMIGATA pour cette saison**

**REPUBLICA FRANÇAISE**  
ARS  
Agence Régionale de Santé Occitanie

### CYANOBACTÉRIES EN RIVIÈRE : Soyez vigilants !

Les cyanobactéries sont des bactéries ressemblant à des algues microscopiques.

Elles se développent parfois dans les rivières et peuvent être à l'origine d'intoxications. Ce phénomène n'est pas alarmant mais peut gêner le plaisir sanitaire notamment chez les enfants.

Elles forment à la surface des cours d'eau (surtout) de couleur vert / brun foncé ou noir, qui peuvent se détacher et s'accrocher sur les bords (flocs, amas d'algues).

Pour éviter les risques, il est important de connaître ses réflexes à adopter. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

**QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES ?**

Attention aux enfants !

- NE PAS INGÉRER DE BIOFILM OU DE FLOC.
- Ne pas se baigner en présence de sites autorisés et surveillés.
- Éviter d'ingérer de l'eau.
- Ne pas jouer avec des ballons ou gâteaux avant d'être lavés ou avec des jouets d'algues, ne pas les porter à la bouche.
- Prendre une douche après la baignade.
- Ne pas produire d'écarts rivaux dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

Attention aux animaux domestiques !  
Risque de mortalité certaine

- Tenir les chiens en laisse.
- Ne pas les laisser accéder à la rive.

Pour en savoir plus :  
Prévention des risques : 04 67 81 21 21  
Intégration des données de l'ARS et de l'OFB : 04 67 81 21 21

La présence des cyanobactéries ne remet pas en cause le classement de la baignade.

Syndicat mixte Grand Site des gorges du Tarn, de la Jante et des coudoux

juillet 2013

### PLANCHE PHOTOS & CYANOBACTÉRIES

#### COULEURS DES CYANOBACTÉRIES

Les biofilms à cyanobactéries peuvent prendre des teintes allant du noir au vert-bouteille.

**ASPECTS DES CYANOBACTÉRIES**

Ces sont parfois matières de gris et ont un aspect visqueux, plus ou moins bulleux que l'on sent au toucher (effet papier bulle).

**ÉVOLUTION**

Lorsqu'elles se détachent de leur support, elles forment des flocs qui flottent à la surface de l'eau.

On peut observer des traces de cyanobactéries sèches quand les niveaux d'eau baissent rapidement.

Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jante et des coudoux  
46222 Sorde-Garonne - Tél. 04 66 46 47 30 - [smg@syndicatsmixtes.com](mailto:smg@syndicatsmixtes.com)

# La gestion du risque avec les communes

## Le protocole du Syndicat du Tech

### **Veille** – en continu

Surveillance des milieux, en cas d'observation anormale, prélèvement et identification de la composition microbiologique de l'échantillon.

### **Vigilance** – enclenché automatiquement, de juin à septembre

- Courrier aux maires avec affiche prévention sécheresse
- Suivi visuel hebdomadaire, renforcé au cours des campagnes terrain, avec prélèvement en cas de suspicion.

### **Alerte** – une prolifération inquiétante est constatée au microscope (à partir du stade 3 de développement des cyanobactéries)

- Information par téléphone des communes concernées par la prolifération
- Courrier aux maires des communes concernées + mail génériques et DGS
- Envoi de la boîte à outils du SMIGATA : arrêté type d'interdiction de la baignade + Affiche alerte cyanobactéries à afficher en bord de cours d'eau

# La gestion du risque avec les communes

Retour sur la gestion opérationnelle des cyanobactéries lors de la saison 2024

Enclenchement de l'alerte le 20/08/2024

➔ Information des communes de Palau-del-Vidre, Ortaffa, Argelès-sur-Mer et Elne et transmission des outil

➔ Incivilité sur le panneau du gué d'Ortaffa

➔ Passage de l'information en Comité Syndical  
Déclenchement de l'alerte niveau 0 en début de saison estivale avec envoi du courrier avec l'affiche de prévention

Information rapide des communes lors du passage au seuil d'alerte. Elles ont été réactives et ont mis en place les affichages sur site

**ATTENTION CYANOBACTERIES  
RISQUE TOXIQUE**

Des analyses au microscope ont révélé la présence le 20/08/2024 de cyanobactéries dans le Tech sur la commune de ...

**Attention aux enfants !**

- La baignade est fortement déconseillée, vérifier si une interdiction n'est pas en cours auprès de votre maire.
- Et en tout état de cause, ne pas se baigner dans des zones stagnantes et/ou des flocs sont accumulés.
- Ne pas jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés, ne pas les porter à la bouche.

**Attention aux animaux !**

- Ne pas laisser ingérer des bœufs ou des flocs.
- Tenir son chien en laisse et ne pas le laisser accéder à la rivière.
- Ne pas laisser boire l'eau de la rivière.
- Les chiens aiment manger les flocs, surveillez votre animal.

**Sportifs et pêcheurs soyez prudents !**

En cas de pratique d'une activité nautique ou de pêche :

- Ne pas évoluer dans les zones présentant des écumes,
- Éviter de porter les mains à la bouche,
- Prendre une douche soignée dès que possible après être sorti de l'eau,
- Nettoyer les équipements et ne pas consommer le poisson.

**En cas d'intoxication**

Chez l'homme (tramblements, fièvre, douleur abdominale, musculaires, nauées, vomissements...), consultez immédiatement un médecin ou contactez les services d'urgence (112).

Chez l'animal (tramblements, difficultés respiratoires, diarrées, perte d'équilibre, vomissements, yeux globuleux, bave...), amenez en urgence l'animal chez un vétérinaire.

**COMMENT LES RECONNAITRE ? (cf. VERSO)**

En rivière, les cyanobactéries peuvent prendre deux aspects :

- Les biofilms, plaques immergées glissantes à la surface des cailloux, reconnaissable à leur consistance gluante et leur couleur verte à noir, parfois marbrée
- Les flocs, amas flottants à l'aspect visqueux et gluant et de couleur sombre à noireâtre. Ils peuvent s'accumuler en grand nombre dans les zones d'eau calme souvent mélangés avec de la végétation, des algues ou des mousses.





# Bilan financier

Temps consacré à la thématique

## Phase préparatoire

Revue bibliographique, Webinaire, REX...	5 jours
Réunions, échanges GT, comptes rendus...	5 jours
Consultation, rédaction DCE et contractualisation	3 jours
Organisation formation + mise en œuvre	1.5 jours

**En 2024, la gestion de la thématique de manière concomitante avec les jaugeage a permis un gain de temps conséquent (déplacements).**

## Phase opérationnelle

Campagnes de prélèvement	3 jours
Formalisation des résultats dans le bulletin hydrologique	3 jours
Gestion administrative du marché à bons de commande	2 jours
Bilan de la saison / formalisation du REX	3 jours
Communication avec les acteurs (Niveau d'Alerte)	2 jours

**27.5 jours pour la saison 2024**

**≈ 12% du temps alloué au poste qui s'en charge,**

**concentré sur 4 mois, soit 36% d'un ETP sur cette période.**



**Une charge de travail supplémentaire pour la structure pour une première année**

# Bilan financier

## Cout estimatif de la gestion cyanobactérie 2024

Libellé	Nombre	PU (TTC)	Total
Formation	1	450€	450€
Flaconnage et matériel	1	240€	240€
Microscopies	34	30€	1020€
Analyses de toxines	4	240€	960€
Frais kilométriques	60	0.636€	38€
<b>TOTAL ANALYSES</b>			<b>2718€</b>
Cout agent (jour)	27.5	202€*	5555€
<b>COUT TOTAL SUIVI 2024 (sur 4 mois)</b>			<b>8273€</b>

Economie du temps et des frais de déplacement du laboratoire car prélèvements réalisés par le Syndicat au cours des jaugeages

### Budget estimatif

(en analyses pures)

**8 178€**

 **33%**

 **Réalisé sur fond propre en 2024, quels financements envisageables pour 2025?**

# **Le suivi du Syndicat sur la saison 2024**

## **Bilan des analyses 2024**

**Les cyanobactéries sont bel et bien présentes, potentiellement partout mais essentiellement sur l'aval du BV**

**Les cyanobactéries du Tech produisent des toxines**

**L'analyse microscopique semble suffisante pour la gestion du risque**

**Protocole à consolider sur les années suivantes**

# Les questions à résoudre

## Rôle effectif du GT

Quand est ce qu'on déclenche/lève l'alerte ? Qui en prend la responsabilité?

Communication : qui doit transmettre l'info à la presse?

Si on trouve des toxines, que fait on et qui en prend la décision?

## Stratégie de communication

Sensibilisation : campagne de COM : panneaux fixes?

Amélioration de la FAQ? Vétos? Centres équestres?

Comment produire des supports consolidés entre les différents services?

Développer un bulletin d'information spécifique aux cyanobactéries?

## Implication des maires

La baignade dans le Tech est elle un objectif pour le territoire?

Suivi des fleuves côtiers ?

**Enfin, l'Etat s'engagera-t-il a accompagner durablement, techniquement et financièrement les collectivités sur la thématique?**

L'INDEPENDANT

Rechercher sur le site...



Accueil > Actu > Environnement

Pyrénées-Orientales : quatre communes concernées par la présence de cyanobactéries, toute activité humaine à bannir par précaution



Les floes, amas flottants à l'aspect visqueux et gluant et de couleur sombre à noirâtre sont typiques de la présence de cyanobactéries. / L'INDEPENDANT - MICHEL CLEMENTZ

# Le suivi cyano 2025

## Le calendrier prévisionnel des analyses

	date	Arles	Amélie	Mondony	Boulou	Brouilla	Ortaffa	Seuil de Nidolère	Elne amont (drain)	Elne amont	Elne aval
mai	semaine 1										
	semaine 2										
	semaine 3										
	semaine 4										
juin	semaine 1										
	semaine 2										
	semaine 3										
	semaine 4										
juillet	semaine 1										
	semaine 2										
	semaine 3										
	semaine 4										
aout	semaine 1										
	semaine 2										
	semaine 3										
	semaine 4										
septembre	semaine 1										
	semaine 2										
	semaine 3										
	semaine 4										
octobre	semaine 1										
	semaine 2										
	semaine 3										
	semaine 4										

**Stratégie : PREVENTION avec principe de PRECAUTION**

105 microscopies  
+  
6 analyses de toxines  
=  
Budget estimatif  
2025

**6 690€**



Connaissance  
complète pour  
moins d'argent!!

2 fois moins de  
temps de travail  
qu'en 2024!!

**UN STAGE?**

# Le suivi cyano 2025

## Des actions à poursuivre?

- **Poursuivre la participation au GT66, dans le but de concevoir des outils consolidés (pancarte en dur sur le terrain, FAQ etc.).**
- **Adapter la FAQ du GT66 au contexte des rivières pour en faire un outil pour les communes.**
- **Consolider l'affiche d'alerte (quelles infos? Plusieurs niveau d'alerte? Etc.).**
- **Fournir des outils de sensibilisation aux centres équestres? Aux vétérinaires?**
- **Un bulletin spécifique cyanobactérie avec l'animation de la page internet.**
- **Prendre le rôle d'animateur de la thématique sur le territoire Tech Albères?**

# Propositions structurelles pour la suite

- **Mise en place d'un suivi qualité avec la réalisation de chroniques,**
- **Réalisation d'une étude flux admissibles, avec un stage associé**
- **Envisager (ou pas) des traitement tertiaires.**



**SYNDICAT DU**  
*tech*  
**GESTION DES COURS D'EAU**



**MAIL**

[contact@syndicatdutech.fr](mailto:contact@syndicatdutech.fr)



**ADRESSE**

34 rue de la République • 66 160 LE BOULOU



**TÉLÉPHONE**

04 68 87 08 78